

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Band:** 82 (1931)  
**Heft:** 1  
  
**Rubrik:** Communications

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 08.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

lièrement intimes, pour cette raison que la vôtre comprend une division de sylviculture dont le but de l'enseignement et des recherches est le même que pour notre institut. A vrai dire, de grandes différences dans la composition des forêts en cause entraînent d'assez sensibles modifications dans les méthodes appliquées. Il n'en reste pas moins que la remarquable diversité des conditions forestières de la Suisse constitue, pour le chercheur et le praticien opérant dans les forêts du Nord de l'Allemagne, une source inépuisable de renseignements. Si bien que de tous temps, et aujourd'hui encore, de nombreux forestiers allemands ont dirigé leurs voyages d'étude du côté de la Suisse. Nous éprouvons un sentiment de vive reconnaissance vis-à-vis des sylviculteurs helvétiques, en particulier à l'égard des professeurs de l'Ecole de Zurich, pour l'aimable empressement qu'ils ont bien voulu apporter à recevoir nos compatriotes.

En ce jour, jetant un regard sur le passé et pleins d'une réelle admiration, nous pensons plus particulièrement à la brillante activité manifestée par la science forestière suisse et dont la renommée, grâce en partie à la division forestière de votre Ecole, a dès longtemps franchi les frontières de votre pays. Il suffit de rappeler les noms de chercheurs tels que Landolt, Bourgeois, Bühler, Engler, si nous voulons ne citer que les disparus.

Puisse l'Ecole polytechnique fédérale, et en particulier sa division de sylviculture, continuer à progresser dans cette voie glorieuse; puisse l'heureuse étoile qui a guidé ses pas jusqu'ici lui rester favorable! Et en avant pour l'anniversaire qui marquera la 100<sup>me</sup> année de son histoire!

Eberswalde, le 1<sup>er</sup> novembre 1930.

Pour le recteur et le sénat de l'Ecole forestière d'Eberswalde,  
(Traduction.) Le recteur : ALBERT.

---

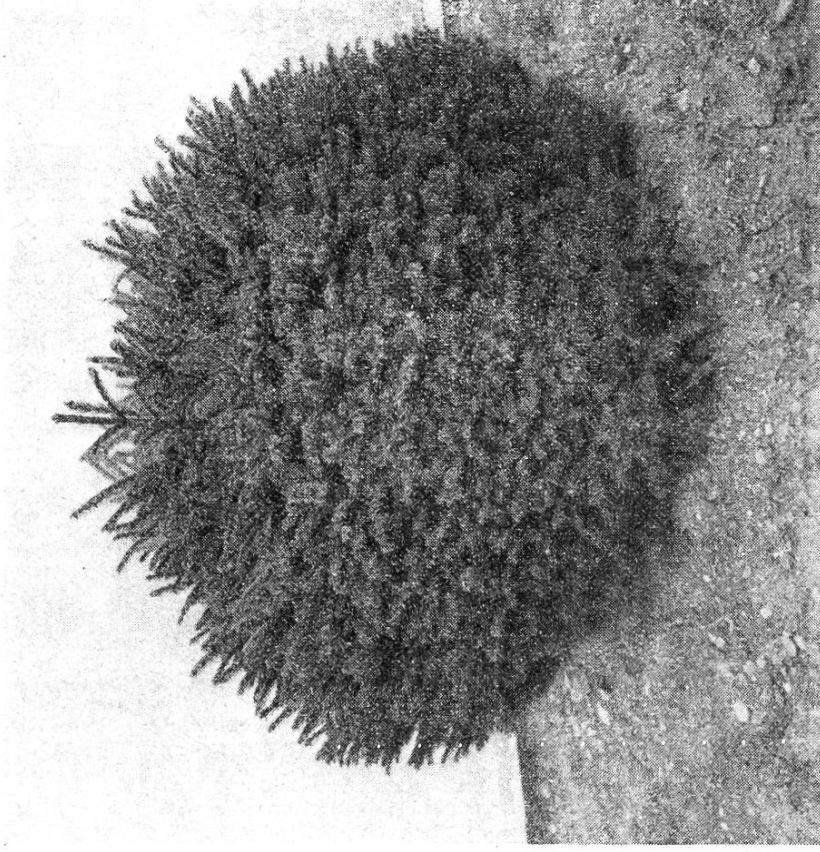
## COMMUNICATIONS.

### Nos illustrations.

On sait que l'épicéa est, de nos essences résineuses, la plus plastique, celle dont on connaît le plus grand nombre de formes et de variétés.

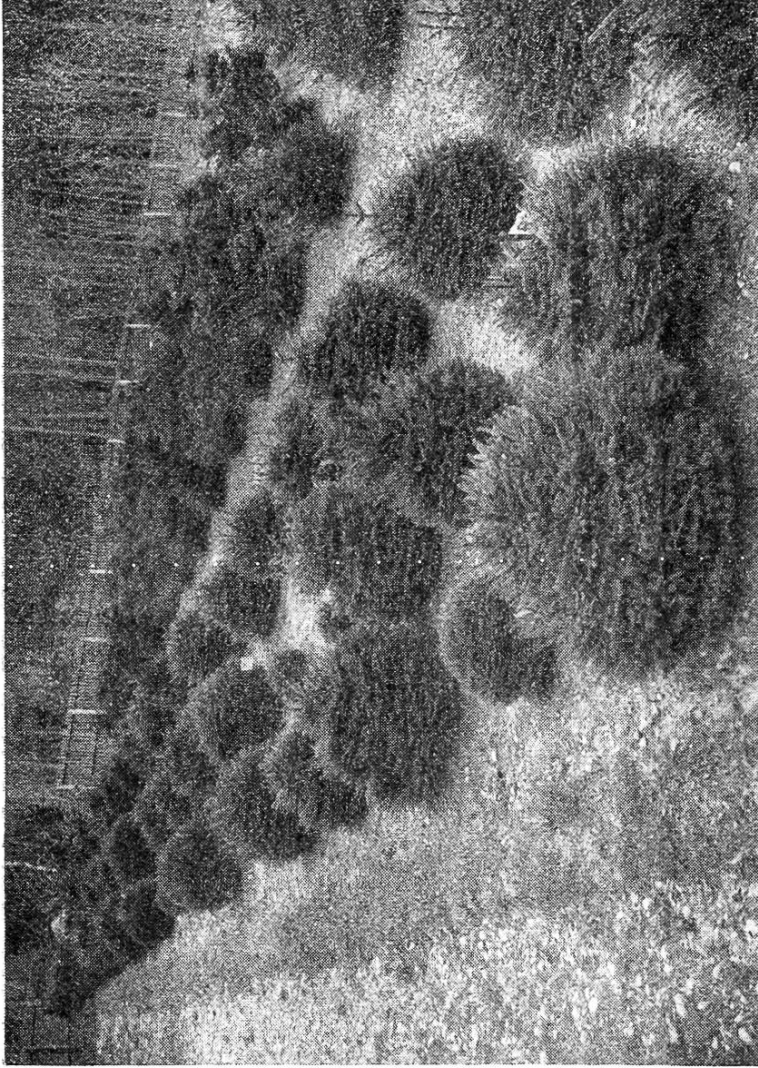
Le spécimen illustré par la 2<sup>e</sup> planche en tête de ce cahier, croissant à Ringgenberg, dans l'Oberland grison, a été l'objet d'un essai intéressant organisé par la Station de recherches forestières de Zurich. En mai 1900, on a semé, dans le jardin d'essais de l'Adlisberg, quelques-unes de ses graines. Parmi les plants provenant de ce semis, on a pu établir 3 formes différentes :

- a) des plants s'étalant en largeur et dont l'accroissement en hauteur est très lent : c'est l'épicéa en boule;



Phot. H. Knuchel.

Un épicéa en boule bien typique, croissant dans le jardin d'essais de l'Adlisberg, près de Zurich. (Age: 14 ans.) Aujourd'hui, ces arbres, âgés de 30 ans, ont encore une largeur qui dépasse leur hauteur.



Phot. H. Knuchel.

Épicéas en boule (*Picea excelsa* Lk., var. *globosa* Berg). Vue prise dans le jardin d'essais de l'Adlisberg, alors que ces arbres étaient âgés de 14 ans. A l'arrière-plan, les sujets de forme normale issus de graines provenant du même semencier.

- b) des plants de forme relativement normale, s'allongeant avec lenteur pendant les premières années;
- c) des plants dont la forme est intermédiaire entre celle des deux premières catégories.

Du nombre total des spécimens ainsi observés (127), 53 % appartiennent à a), 16 % à b) et 31 % à c).

Nous renvoyons pour plus de détails à l'article publié sur la question, par M. le professeur *A. Engler*, dans les « *Mitteilungen* » de la Station de recherches, au vol. VIII, p. 197—200.

---

### Les sangliers dans le Jura.

Avant la guerre mondiale, soit jusqu'à 1914, il était fort rare de constater dans le Jura, et notamment dans le Jura vaudois, que nous connaissons plus spécialement, la piste d'un sanglier. On racontait comme un fait plutôt rare que, lors de la guerre franco-allemande de 1870/1871, certains de ces pachydermes avaient été aperçus et même tués mais, depuis lors, leur apparition n'avait guère été constatée dans cette région.

La guerre mondiale de 1914-1918 les a ramenés et il est certain qu'à la suite des mouvements de troupes qui ont eu lieu dans les forêts françaises et notamment dans la grande forêt domaniale de *Chaux* (25.000 ha), ces bêtes effarouchées se sont déplacées à l'est et au sud et leur nombre est allé en augmentant peu à peu jusqu'au moment présent. Mais tandis que, au début, on constatait exclusivement l'apparition de mâles, ne faisant que passer assez rapidement, du reste, sans se fixer dans une région déterminée, depuis quelques années ce sont aussi des laies qui se sont introduites dans notre pays. Dès lors, ces animaux, se sentant en famille et chez eux dans nos grandes forêts jurassiques, semblent y avoir élu domicile, sans que les chasseurs (au cours de ces derniers hivers, sauf toutefois le dernier hiver, il s'en est tiré en moyenne 35—40 dans le seul canton de Vaud) soient parvenus à les exterminer. Leur apparition a été constatée, en outre, dans le Pays de Gex (où le régime du taillis leur est propice), en Haute-Savoie et même au Valais.

Il semble bien maintenant que des familles entières ont élu domicile à peu près fixe dans certaines régions élevées de notre Jura, les femelles mettant bas régulièrement chaque année, et il n'y a aucune raison de penser que ces bêtes pourront être extirpées dans un délai rapproché. L'hiver 1929/1930 leur a été particulièrement propice, soit par l'absence de grosse neige qui a empêché les battues, soit par l'abondance considérable d'une faine d'excellente qualité, qui leur a procuré une nourriture de choix.

Les sangliers doivent-ils être classés parmi les animaux utiles, nuisibles ou simplement indifférents, c'est ce qu'il n'est certes pas

facile de déterminer *a priori*. Il est certain qu'ils causent, de temps à autre, des dommages aux cultures agricoles, et notamment aux blés et autres céréales. Lorsqu'une harde se met en tête de retourner une pièce de terre emblavée, il est certain qu'ils ne la ménagent pas, et fort souvent ensuite des déprédations commises, il ne reste plus qu'à la retourner et à la semer à nouveau en blé de printemps ou en avoine. D'autre part, il est indiscutable que ces animaux font aussi du tort aux pâturages du Haut-Jura, en éraillant le sol à la recherche des vers ou des petits bulbes de crocus dont ils sont friands. On est obligé quelquefois de remettre les mottes retournées en place pour éviter un trop grand déchet dans la production de l'herbe fourragère.

Toutefois, il est équitable de reconnaître que, lorsque les sangliers trouvent une nourriture abondante en forêt — comme cela a été le cas lors du dernier hiver, où la faine tombée sur le sol était particulièrement riche et de qualité exceptionnelle — leurs dégâts aux propriétés agricoles se réduisent à des proportions minimales. C'est ainsi que nous pouvons attester que les dommages causés en plaine au pied du Jura, au cours du dernier hiver, ont été presque nuls, bien qu'en certaines régions la présence de hardes importantes ait été constatée par les gardes et les bûcherons dans les forêts de montagne. Le même fait est constaté presque annuellement dans les abords de la forêt de Chaux, en France, déjà citée pour son port abondant de sangliers, où les propriétaires des fonds agricoles voisins ne se plaignent jamais de dégâts occasionnés aux cultures, par le fait que cette forêt, riche en chênes et en hêtres, produit abondamment de quoi subvenir aux besoins de ce gibier.

Nous avons déjà mentionné la passion des sangliers pour la faine. Cet hiver, celle-ci se trouvait en grande quantité sur le sol et tout observateur a pu remarquer le vrai labour auquel ils se sont livrés à la recherche de leur nourriture, en éraillant, en meurtrissant le sol le plus compact et en facilitant la dissémination et la germination de cette faine. Trop souvent, en effet, cette dernière tombe sur un sol durci et impropre par là-même au réensemencement naturel. Ce fait est surtout remarquable lorsque la fane (ou feuille) est périodiquement enlevée par les vents. Il existe des hêtraies à sol durci qui paraissent tout à fait impropres à la régénération naturelle et dont on ne peut rendre le sol propre au réensemencement naturel qu'au moyen d'un travail à l'heure assez coûteux. Au Danemark, on utilise dans ce but des herses articulées qu'on alourdit en les chargeant de pierres.

Nous avons acquis la certitude que les sangliers, en suppléant activement et gratuitement à ce travail de mise en état de réception de nos sols forestiers, en disséminant la graine dans certaines plaquettes qui n'ont pu en recevoir, se sont rendus fort utiles et que leur rôle dans la nature est plus important qu'il ne paraît *a priori*.

Nous sommes donc d'avis qu'il y a lieu, non de les protéger au sens propre du mot, mais d'éviter une extermination radicale, comme celle de bêtes puantes, d'hôtes indésirables au sens strict du mot.

Tous les êtres ont droit à leur place au soleil et l'équilibre naturel s'établit de lui-même dans le sens d'une répartition équitable. Nous verrions sans déplaisir nos forêts jurassiques, à la faune déjà si clairsemée, héberger encore pendant longtemps de nombreuses familles de ces hôtes qui ont eu confiance dans notre hospitalité proverbiale.

J.-J. de Luze, a. insp. forestier.

---

## CHRONIQUE.

---

### Cantons.

**Fribourg.** Nous glanons, dans le compte rendu de la « Direction des forêts » de ce canton, pour 1929, les quelques indications suivantes :

La superficie des *forêts cantonales* a augmenté, durant l'exercice en cause, de 141 ha. Elle était, à la fin de 1929, de 4468 ha, ce qui équivaut à 13,4 % de la superficie boisée totale. Seul, le canton de Schaffhouse en a une proportion plus forte encore (16 %).

Dans aucun autre canton, l'augmentation de la surface boisée appartenant à l'Etat n'a été aussi rapide (1888 : 2117 ha; 1900 : 3114 ha). Rappelons qu'elle provient surtout des reboisements de grande envergure exécutés dans le massif de la Berra (Höllbach), lesquels font sentir toujours mieux leur bienfaisant effet sur le régime des cours d'eau de la région.

Dans les futaies domaniales, l'exploitation moyenne s'est élevée à 7,4 m<sup>3</sup> par ha et leur rendement net à 154 fr. (1928 : 136 fr.).

Le *fonds de prévoyance* des forêts de l'Etat, qui se montait à 1.066.872 fr. au 1<sup>er</sup> janvier 1929, a été abondamment utilisé pour l'achat de forêts et d'un domaine, puis la construction de routes. La dépense de ce chef a été de 248.270 fr. Augmenté de prélèvements divers et des intérêts, ce fonds était, à fin 1929, de 948.771 fr.

Dans les *forêts communales* (16.509 ha), l'exploitation s'est élevée à 5,6 m<sup>3</sup> par ha (88 % de résineux; 12 % de feuillus). La part des bois de service a été relativement forte, soit de 54 % sur les 92.789 m<sup>3</sup> exploités; 4746 m<sup>3</sup> ont été répartis entre les bourgeois. Une comparaison avec les années précédentes montre que, dans le canton de Fribourg, l'importance de la part de ces bois de répartition va en diminuant sans cesse.

H. B.

**Soleure.** L'ouragan déchaîné sur le plateau suisse, dans la nuit du 22/23 novembre dernier, a causé des ravages sensibles dans plusieurs forêts. Celles du canton de Soleure ont été particulièrement